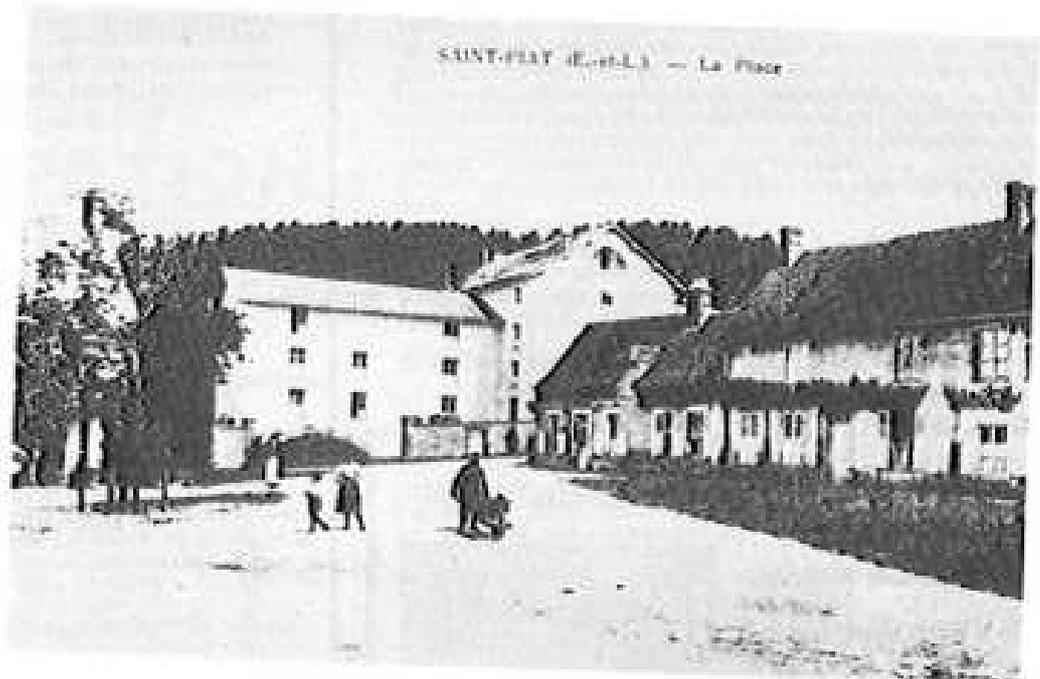


St-PIAT et ses hameaux

Le mot
du
Maire.



Il existe, actuellement, dans le centre de St Piat, une situation paradoxale : d'une part, la place Vauvilliers qui achève sa transformation par l'amélioration des trottoirs et de l'éclairage ; d'autre part, la rivière qui, elle, présente un aspect peu plaisant sur lequel je vous donne des explications : les vannages du moulin, par manque d'entretien, sont hors d'état de fonctionner normalement (et rapidement, en cas de crue par exemple). Les services spécialisés de la Préfecture ont donc donné ordre de lever les vannages, afin d'assurer la libre circulation de l'eau, si nécessaire. Un accord a été passé entre les propriétaires du moulin et la commune ; des subventions ont été demandées, leur principe est acquis. Dès leur réalisation, les travaux de réfection des vannages débuteront.

Par ailleurs, quelques habitants ont soulevé les problèmes posés par l'éclairage public du village : outre les défaillances de l'été dernier dans certains quartiers, nous souffrons actuellement d'un manque de synchronisation dans l'allumage des différents secteurs, ceci est dû à la sectorisation du réseau de distribution électrique. L'E.D.F. nous a imposé un allumage indépendant pour chaque transformateur alimentant un quartier, et nous n'avons aucune possibilité d'intervention. Soyez assurés, cependant, que nous agissons auprès des services compétents pour remédier à ces ennuis.

Ce numéro de « Trait d'Union » est consacré en grande partie au Plan d'Occupation des Soils, je l'ai voulu ainsi afin de vous informer de façon très complète sur cette réglementation importante pour l'avenir de notre village. Vous n'y trouverez cependant qu'une partie du plan (nous l'avons voulu suffisamment grand pour qu'il soit très lisible) ; la deuxième partie paraîtra dans le numéro du 15 décembre.

« Tout droit, entraîne des devoirs »

La SECURITE est un droit individuel... mais oblige chacun, à respecter des devoirs élémentaires ; qui d'entre nous peut dire qu'il y pense souvent ?

Au cours de sa réunion du 4 Juillet 86, le Conseil Municipal a examiné le problème de la Sécurité : ou des piétons, privés de trottoirs, par des haies envahissantes ou voitures en stationnement.

Des automobilistes, longeant les bois ou les peupleraies. Prémonitrice cette question, soulevée par plusieurs conseillers !!

La dernière tempête leur a malheureusement donné raison, bien qu'ils n'aient pas osé aller jusqu'à envisager la chute d'un peuplier sur une maison, suivie d'un accident corporel... et pourtant.

La SECURITE n'est possible qu'avec la PREVENTION...

après l'accident... que de regrets... de si j'avais pu envisager... si, si, si !!!

Le Conseil a demandé au Maire, de PREVENIR... gentiment, par lettre, les négligeants en ce domaine, en faisant appel à leur sens civique.

Il serait particulièrement dommage que le Conseil en arrive à devoir exiger du Maire, d'effectuer une démarche plus désagréable, pour lui... mais peut être aussi pour l'insouciant... qui serait, de faire effectuer ces travaux d'entretien par une entreprise, aux dépens du propriétaire.

Planter un arbre... c'est bien !
en préserver un... c'est très bien !!
en conserver, de dangereux... c'est à vous de juger !!!

J. ALMERAS.

Décès du Doyen de Saint Piat

Monsieur AZZANO
Angelo,
né à MANIAGO (Italie)
le 25 Avril 1890,
résidant
rue du Marais, est
décédé
à CHARTRES
le 4 Juillet 1986.

Nous tenons par cet
avis à honorer
ses qualités
professionnelles
(ébaniste)
et humaines
qui étaient appréciées
de tous.



REPAS ANNUEL DU 18 AVRIL 1986

« CLUB DE LA VALLEE »

Nous nous réunissions ce 18 Avril pour notre repas annuel offert par le Club en totalité.

Dès 12 h.30, le couvert joliment dressé attendait les convives.

Après une délicieuse Sangria, accompagnée de divers « a-muse-bouche » qui mit déjà tout le monde en joie, le repas nous fut servi par les serveurs de notre traiteur, à savoir « Noris ».

Que dire de ce repas, sinon qu'il fut parfait, délicieux, copieux et chaud.

Nous étions 42, cependant quelques personnes souffrantes s'étant excusées, nous avons regretté leur absence.

C'est toujours avec joie que nous constatons que Mme SAINT-OUEN répond par sa présence à notre invitation, car nous tenons à la remercier de l'aide qu'Elle nous apporte, de son entrain, de sa bonne humeur et de l'intérêt qu'elle manifeste pour répondre aux problèmes de chacun.

Au dessert, arrosé de Champagne, une petite plante « Primavera » fut offerte aux dames, et un cigare aux messieurs. Nous avions cette année invité Mr le Maire de SAINT PIAT et son épouse, ainsi que Mr le Curé de SAINT PIAT.

Tous trois étaient heureux d'être parmi nous.

Quelques membres du Club chanteront puis firent quelques tours de danse.

Mais il était déjà 18h.30 et il fallait se séparer.

Chacun repartait la joie au cœur de cette bonne journée.

G. ANDRE.

L'inconnu

Toi qui dors à jamais sous la dalle sacrée,
Toi qui donnas ta vie pour notre liberté,
l'inconnu,
qui es-tu ?
Tu n'es plus l'inconnu, tu es le fils de la France,
L'image de sa mère, l'image de sa souffrance,
Tu es le père, le fils, tu es aussi l'ami,
Celui qu'on a aimé, que jamais on oublie,
En tombant tu pensais que c'était la dernière
Et que la paix serait sur la Terre toute entière.
Le don fait de ta vie ne t'était pas en vain,
Car le Ciel s'ouvrait sur de beaux lendemains.
C'était par trop compter sans l'idée de grandeur
De certains dirigeants qui ne rêvent que d'honneurs,
Ne songeant qu'au présent, qu'importe l'avenir,
De ceux qui les écoutent, dont beaucoup vont mourir.
Vingt années ont passé, fini est le bonheur
Et sur toute la Terre de nouveau le malheur,
Aux neuf millions de morts de la première guerre,
C'est quarante millions qu'il faudra mettre en terre.
Trop et trop d'inconnus ont mordu la poussière,
Les hommes ne veulent pas revenir en arrière.
Ce siècle qui prend fin a vu assez de tombes,
Beaucoup trop d'inconnus mourir de par le Monde.
C'est assez, c'en est trop de toutes ces furies,
C'est assez, c'en est trop de toutes ces tueries,
Il faut ouvrir les yeux et il est temps de changer,
Il faut ouvrir les cœurs et nous faire s'aimer ;
Le jour où tous les grands auront compris l'amour,
La guerre sera bannie à jamais pour toujours.

COPIN.

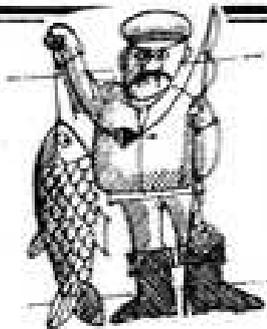
Crédit Mutuel



« Les Uns Les Autres »

25, rue Collin d'Harleville
28130 MAINTENON

Tél. : (37) 23.03.05



**Pourquoi
aimons-nous vivre
à St PIAT ?**

Certains d'entre vous diront :

- « parce que j'y suis né ».

D'autres diront : - « parce que le cadre de la vallée de l'Eure est agréable tout en restant proche de Paris. (facilités d'accès par route et SNCF). »

- « parce que les grands services importants y sont représentés : Commerces, Artisans, Ecoles, Poste, Pharmacie, Environnement médical et Paramédical.

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.)

POURQUOI ?

- Engagement du Conseil avant les élections de conserver son caractère rural à la Commune ; - Il ne faut pas que la campagne, en trente ans, devienne une banlieue -
- Prévoir, pour les 20 ans à venir, l'aménagement de la Commune :

Réserves foncières pour : Cimetière - Terrain de sports - Zone artisanale.

- Contrôler l'urbanisation, en la rendant progressive :

Infrastructure scolaire
Intégration des populations nouvelles.

- Délimiter les zones constructibles

- Zones inondables

- Zones protégées.

- Utiliser au mieux les surfaces constructibles.

- Recentrage du village : le développement linéaire est coûteux à l'entretien.

- Ne pas laisser s'instaurer une anarchie des styles.

- Ne pas entraver l'écoulement et l'étalement des eaux en période de crue.

- Maintenir le pôle commercial et de services pour les communes avoisinantes :

Commerçants

Artisans

Professions médicales et paramédicales.

COMMENT ?

1. Volonté d'établir un P.O.S. :

Le Conseil décide le 2.12.83 d'établir un P.O.S. ; publication dans deux journaux locaux le 29.12.83.

La Loi de Décentralisation de 1983 qui prévoit le transfert des compétences, a rendu la mise en œuvre d'un Plan d'Occupation des Sols, quasi obligatoire.

2 cas se présentent :

a) Communes ayant un P.O.S. approuvé à la date fixée par la loi (1er Octobre 1983) :

Le Maire pourra délivrer les autorisations d'urbanisme le 1er Avril 1984.

b) Pour les autres Communes : Le délai de 6 mois s'applique à compter de la date à laquelle la délibération approuvant le P.O.S. est devenue exécutoire.

A partir d'OCTOBRE 84, les Communes se divisent en 3 catégories :

1) Communes dotées d'un P.O.S. opposable aux tiers : Les autorisations sont délivrées par le Maire (au 1.04.1984).

2) Communes ayant élaboré un projet avant le 1er Octobre 1984 : un délai de 3 ans sera accordé pour la publication.

3) Communes n'ayant pas de P.O.S. (ou n'ayant pas l'intention d'en avoir) :

Les constructions ne seront plus autorisées en dehors des parties urbanisées de la Commune (- Constructibilité limitée -). Ce qui était notre cas.

2. Constitution

de la Commission d'Etude :

(Publication dans la presse locale le 5.4.84.

Le Maire, ses Adjoints et 2 Conseillers Municipaux
Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, représentant Monsieur le Commissaire de la République,

Madame PETIT, représentant le Conseil Général

La Chambre de Commerce et d'Industrie

La Chambre d'Agriculture

La Chambre des Métiers

La Direction départementale de l'Équipement

La Direction départementale de l'Action Sanitaire et sociale

La Direction régionale de la Recherche et de l'Industrie

Le Service départemental de l'Architecture

La Délégation régionale de l'Architecture et de l'Environnement

La S.N.C.F. - Division Équipement.

Au total, 17 réunions du Conseil et des Commissions ont été nécessaires pour l'établissement du projet définitif.

Tous les services publics représentant le Préfet, veillaient au respect des règlements.

3. Mise au point du projet définitif :

Le projet a été transmis aux communes limitrophes pour consultation avec un délai de réponse fixé à 3 mois.

Personnes publiques consultées :

Les Communes de SOULAIRES - JOUY - MEVOISINS - CHARTAINVILLIERS.

Le Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Eure

Le Syndicat intercommunal du Regroupement pédagogique

Le Syndicat intercommunal des eaux de St PIAT - MEVOISINS

Le Syndicat intercommunal de gestion du Collège de MAINTENON.

4. Avis du Conseil

(séance publique) : Le projet est arrêté par délibération du Conseil Municipal dans sa séance du 18 Mars 1985. Un arrêté du Maire l'a rendu public le 23 Septembre 1985 (Publication dans 2 journaux locaux).

5. Enquête publique :

Un commissaire enquêteur a été nommé par le Tribunal Administratif d'Orléans.

Durée de l'enquête : 6 semaines à compter du 1er Décembre 1985.

Réception en Mairie des observations, les 3 derniers jours de l'enquête.

6. Le 5 Mars,

examen des revendications

et des avis du Commissaire Enquêteur, en commission d'étude du P.O.S.

7. Conclusions soumises au Conseil

le 5 Mai, qui, après délibération, approuve définitivement le P.O.S.

Le Préfet, n'ayant notifié aucune modification dans les délais prescrits (1 mois), cette délibération est devenue exécutoire le 14 Juin 1985.

B. VIET

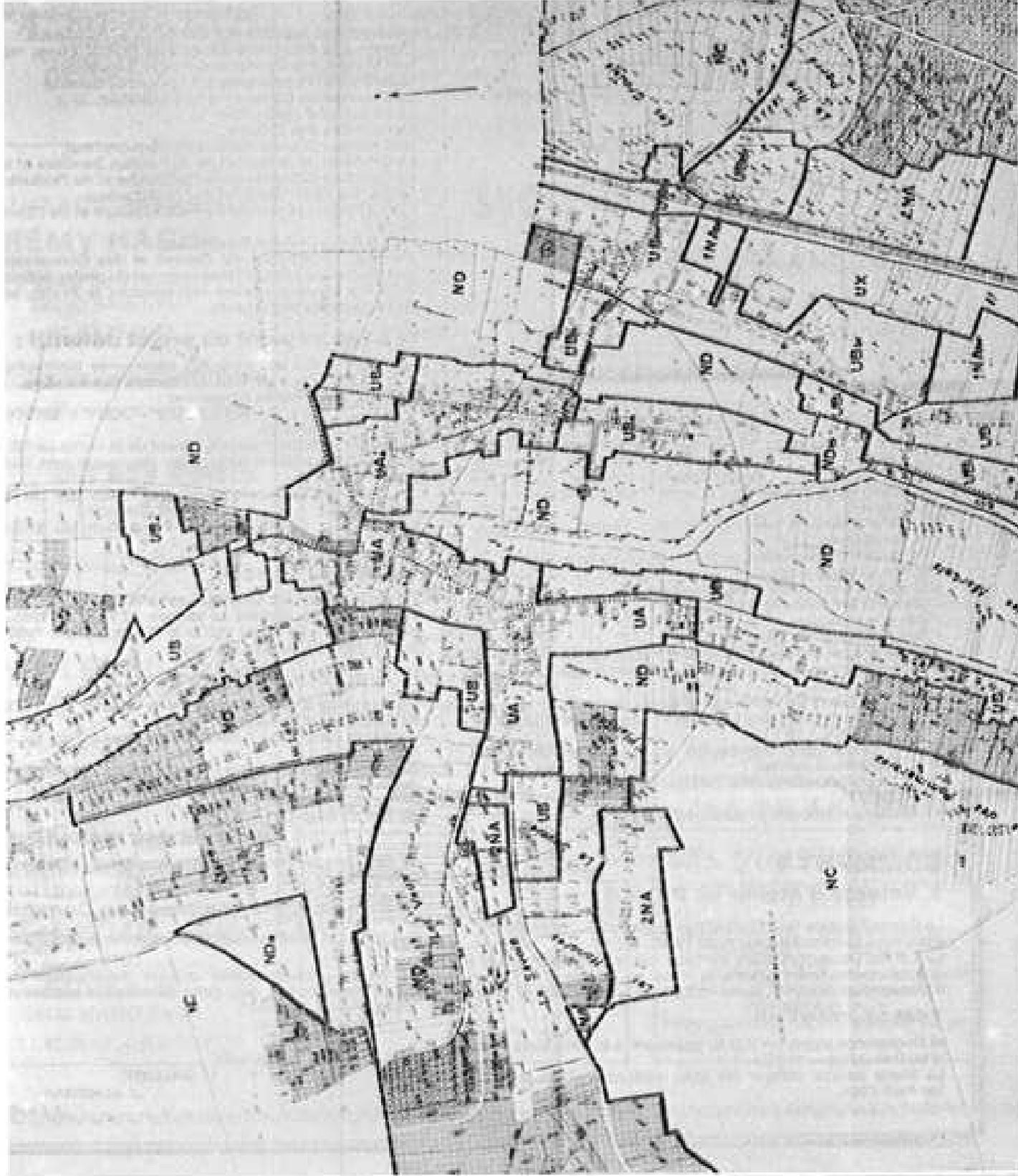
G. GALLIOT

J. ALMERAS

J. LAMBERT.

Définition des zones

Saint-Piat Dionval



Chez Monique et Patrick

Bar - Restaurant

40, rue de la République
28130 Saint-Piat
Tél. 37.32.32.40.

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

Radio - Têé - Ménager

A. FICHET

28 SAINT-PIAT
Tél. 37.32.31.18.
R. M. 2882 64.28

CHAUFFAGE - PLOMBERIE

RÉMY HACHE

7, place de Vauvilliers
28130 SAINT-PIAT
Tél. 37.32.31.32.

TABAC - ARTICLES DE PÊCHE - COUPES - MÉDAILLES - TROPHÉES



bar des sports

maison Daniel

34, rue de la République, 28130 SAINT-PIAT - Tél. 37.32.30.04

Denis LEVEILLARD

Maréchal Ferrant

CHANGÉ
28130 MAINTENON
Tél. 37.32.33.58.

BOUCHERIE-CHARCUTERIE VOLAILLES

Michel FOUCAULT

50, rue de la République
SAINT-PIAT
28130 MAINTENON
Tél. 37.32.30.14. - R.C. 75-A-12

Boulangerie - Pâtisserie

Michel PROVENDIER

11, rue de la République
SAINT-PIAT
28130 MAINTENON
R.C. CHARTRES 59 A 70
Tél. 37.32.30.42.

Joël WILL

ANTIQUITE-BROCANTE, 28, rue
de la Corroierie, Chartres, achète
SUCCESSIONS, MEUBLES AN-
CIENS, TOUS OBJETS ET LINGES
ANCIENS, OUTILS, etc... Débarras
complet maison. Déplacement toutes
distances.

Tél. 37.34.97.36. - 37.32.43.73.

S.A.R.L. LAILLET

Maçonnerie - Couverture

5, rue Verte Saint-Piat
28130 MAINTENON
Tél. 37.32.30.09.
R.C.S. Chartres B 326 344 454

MENUISERIE - CHARPENTE ESCALIERS - AGENCEMENT

B. VIET

44, rue du Marais
à Saint Piat

28130 MAINTENON - R.M. 175.66.28

Maçonnerie - Carrelage - Faïence
Restauration

HUBERT ALAIN

24, rue de la République
28130 ST-PIAT - Tél. 37.32.44.54.
R.M. 28 011 002 679



Bray Bernard

Peinture vitrerie
Revêtements de sols et murs

10 RUE DE LA RÉPUBLIQUE 28130 MAINTENON
TÉL. 37 32 30 24

MINOTERIE GOUBET ET CIE

MOULIN DE L'HORME-HALÉ

28130 SAINT-PIAT
S.A. au capital de 600 000 F
R.C. Chartres 60 B 19
Tél. 37.32.30.03.
SIRET 806 020 194 00015

UNICO

Un libre - service
dans votre village
Mr et Mme LEGEARD
Place Veauvilliers
Saint-Piat - 37.32.37.38

S.A. GARAGE DU CHATEAU



P. BELÛIL

Concessionnaire Renault

MAINTENON
Tél. 37.23.00.67.

Monteur en chauffage central
Plomberie - Couverture

TEILLARD Raymond

Artisan

54, rue des Martels
SAINT-PIAT
Tél. 37.32.35.15.

Ets ROY S.A.

au capital de 650 000 F
Chemin N° 15 à CHANGÉ
SAINT-PIAT
28130 MAINTENON
SIRET 775729881 00024 - APE 2111
Tél. 37.23.02.74. et 37.23.03.83.

LES QUATRE VENTS

1, place Vauvillier 28130 SAINT-PIAT
Tél. 37.32.32.53.

Spécialités Diners d'affaires
Crustacés Noces
Fondues Banquets

Ouverture à 11 heures
Fermé lundi soir - Mardi et Mercredi Journaux
R.C. 80 B 45 318021 300



POUR AIDER

**AU FINANCEMENT
DU SEJOUR DE NEIGE 1987
DE LA COOPERATIVE
SCOLAIRE,**

**NOUS VOUS INVITONS
AU - BRIC A BRAC - des enfants
A LA SALLE DES FETES
LES 4 ET 5 OCTOBRE 1986**

*Entrée gratuite - Invitez vos amis,
il y aura des affaires.*

**Vous venez d'être victime
d'un vol, d'un cambriolage,
d'une agression,
d'un accident
de la circulation ?**

AVIEL

(Association d'aide aux victimes d'infraction
d'Eure-et-Loir, association de Loi 1901)

**est là pour vous aider dans vos
démarches et faire valoir vos
droits.**

**Téléphonez au 37.36.50.36
ou rendez-vous à l'A.V.I.E.L.,**

**3 rue Saint Jacques
à CHARTRES
ou bien, le lundi
de 14 H. à 18 H.
au 6, rue du Palais de Justice
à CHARTRES.**

Garage I.CAEL



**mécanique-
tolerie-peinture**

28130 Chartainvilliers

(37)32-34-12



Le Syndicat des eaux de SAINT-PIAT MEVOISINS

En 1954 est créé un Syndicat entre ces deux Communes qui a pour vocation la construction et l'exploitation d'un service de distribution d'eau potable.

Il est géré par un Conseil Syndical qui se compose du Maire et de deux Conseillers Municipaux de chacune des Communes.

Depuis plusieurs années sa seule préoccupation était d'assurer aux abonnés une bonne distribution de l'eau potable à un prix peu élevé, mais l'évolution des constructions a mis en évidence la nécessité de réaliser d'importants travaux ; certains secteurs ne bénéficient plus d'une pression suffisante.

Une étude a été faite par la Direction Départementale de l'Agriculture qui a proposé un projet important adopté par le Conseil Syndical en Juin 1986 ; les travaux débiteront courant Octobre. Ce bouclage, qui n'est que la première tranche des travaux à réaliser, se fera en canalisation de fonte de 150 mm sur une longueur de 2.200 mètres qui partira de la station de pompage, suivra la rue des Martels pour rejoindre la rue Robert Poisson en empruntant le Chemin du Roy - avec passage sous l'Eure - puis remontera par la rue de la Jouvence suivra la rue Jean Moulin et la rue de Dionval et sera raccordée sur la canalisation de MEVOISINS (rue du Marais à hauteur du No 17).

La deuxième tranche prévue pour 1988, s'arrêtera rue des Vaudruelles et apportera aux abonnés de MEVOISINS une amélioration importante de la distribution.

(Suite page 8)

DIMANCHE 26 OCTOBRE

La F.O.L. l'U.F.O.L.E.P. l'U.S.E.P.

vous invitent à une

RANDONNEE PEDESTRE 9, 12, 18 km.

Organisée par :

l'Amicale de St Piat-Mévoisins-Chartainvilliers-Soulaire

" Dans la Vallée de l'Eure "

* Rendez-vous : Salle des Fêtes de Saint-Piat à partir de 9 heures.

**Crédit
Agricole**



Le bon sens près de chez vous
Agence de MAINTENON
4, place Aristide Briand

Permanence St-Piat, tous les vendredis
de 15 h 30 à 16 h 30

ECOLE DE ST PIAT - MEVOISINS CHARTAINVILLIERS-SOULAIRES

La rentrée est maintenant faite pour 255 enfants (90 pour les classes maternelles et 165 pour les primaires) - Il est proposé aux enfants : LES ACTIVITES POST ET PERI-SCOLAIRES suivantes :

1 - LE MERCREDI APRES MIDI :

Danse classique : pour garçons et filles à partir de 5 ans. Les cours ont repris le 17 SEPTEMBRE avec un nouveau professeur. Se faire inscrire à l'école.

ECOLE DE FOOT-BALL : ne concerne que les NON LICENCIES F.F.F. (les licenciés auront une circulaire spéciale)

Entraîneurs : J.L. LEBRIS.

à partir du 17 Septembre : rendez-vous à l'école à 13h.30, retour 15h.15

Activité proposée aux CE 1 - CE 2 - CM 1 (éventuellement aux C.P. en fonction des effectifs).

2 - LE JEUDI : après la classe :

TENNIS DE TABLE - INITIATION à 17 heures.

Reprise le 18 Septembre - Responsable Mme LEVEILLARD
Cette activité est ouverte aux adultes après 18h.30 - prévoir : chaussures - raquette.

3 - LE VENDREDI : après la classe.

INITIATION MUSICALE - FLUTE A BEC - SOLFÈGE

- reprise le 19 Septembre.

Se faire inscrire à l'école.

4 - SAMEDI APRES-MIDI : COURS DE GUITARE.

Professeur M. BERGOUNIOUX

- reprise des cours le 20 Septembre.

Un instrument peut être prêté - ces cours s'adressent aux C.M. ainsi qu'aux anciens élèves et aux adultes.

5 - LE GROUPE DE DANSE FOLKLORIQUE reprendra prochainement encadré par Melle SANTERRE - le VENDREDI EN SOIREE.

Le Syndicat des eaux de SAINT-PIAT, MEVOISINS

(Suite de la page 7)

Les travaux réalisés cete année s'éleveront à 1.300.000 francs. Une subvention d'Etat de 520.000 francs a été obtenue ; le solde sera financé par un emprunt. Il est à noter que le passage de la canalisation sur route augmente considérablement le coût de l'opération. La remise en état de la chaussée coûte très cher.

En Juillet dernier, à réception de leur facture de consommation d'eau, un certain nombre d'abonnés ont été surpris de sa majoration mais depuis quelque temps nous constatons que le montant du forfait était trop faible (60 francs par an pour 10 M3) ; le Syndicat ainsi géré ne pouvait plus équilibrer son budget. Il a donc été décidé de fixer le forfait à 30 M3 et, compte tenu du changement systématique des compteurs de plus de dix ans d'âge, d'instituer une location. Le prix du M3 excédentaire n'a que très peu augmenté (1.95 F. en 1985 - 2 F. en 1986).

Dans les années à venir la réalisation des travaux obligera le Syndicat à revoir le tarif sur plusieurs années mais c'est la condition pour maintenir et surtout améliorer, la distribution sur l'ensemble du réseau, la sécurité par la pose de poteaux d'incendie et pour permettre à nos communes une évolution démographique raisonnable et nécessaire.

Le Président du Syndicat des eaux

B. VIET.

Le foot-ball à St Piat

Reprise du championnat 86/87

La section football vient à vous par - *Trait d'Union* - et vous présente la composition de ses équipes et de leurs dirigeants :

- 1 équipe séniors 3ème division : 20 joueurs
(entraîneur M. BIANCHI Henri)

- 1 équipe minimes à 11 : 14 joueurs (c'est un peu juste et ce sera encore cette année une saison de transition où nous demanderons aux parents et enfants beaucoup d'efforts) entraîneur M. NAVARRO J.M. aidé par M. BUISSON.

- 1 équipe poussins à 7 : 14 joueurs (très motivés) entraîneur M. DEBROCK Denis aidé par M. BUISSON.
- Ecole de football avec les débutants sous la conduite de M. LEBRIS J.L.

Afin de suivre le championnat sénior vous trouverez ci-dessous le tableau des rencontres 86/87 Aller - Retour.

Journée 1 - Aller le 7/09/86
HANCHES

Journée 2 - Aller le 14/09/86
CHERIZY

Journée 3 - Aller le 28/09/86
A.S. ST PIAT

Journée 4 - Aller le 05/10/86
NOGENT PORTUGUAIS

Journée 5 - Aller le 19/10/86
A.S. ST PIAT

Journée 6 - Aller le 26/10/86
DREUX ALGER

Journée 7 - Aller le 09/11/86
A.S. ST PIAT

Journée 8 - Aller le 23/11/86
VILLEMEUX

Journée 9 - Aller le 07/12/86
A.S. ST PIAT

Journée 10 - Aller le 14/12/86
MARSAUCEUX

Journée 11 - Aller le 21/12/86
A.S. ST PIAT

Journée 12 - Retour le 28/01/86
A.S. ST PIAT

Journée 13 - Retour le 01/02/87
A.S. ST PIAT

Journée 14 - Retour le 15/02/87
DREUX PORTUGUAIS

Journée 15 - Retour le 22/02/87
A.S. ST PIAT

Journée 16 - Retour le 08/03/87
NERON

Journée 17 - Retour le 15/03/87
A.S. ST PIAT

Journée 18 - Retour le 29/03/87
BOUTIGNY

Journée 19 - Retour le 05/04/87
A.S. ST PIAT

Journée 20 - Retour le 12/04/87
EPERNON

Journée 21 - Retour le 26/04/87
A.S. ST PIAT

Journée 22 - Retour le 03/05/87
VERNOUILLET CORY.

En espérant vous retrouver sur les stades toujours plus nombreux et vivre avec nous la passion du foot...

Rappel : M. DEBROCK Denis a reçu une médaille pour ses efforts d'entraîneur - de dirigeant et de joueur par le délégué de la Jeunesse et des Sports lors d'un concours Caisse Epargne Courmel où nous l'avions présenté.

Félicitation et encouragement.

M. BIANCHI Henri et M. DEBROCK Denis suivront un stage de moniteur-éducateur de football du 19/10/86 au 19/10/86 afin qu'ils puissent répondre aux difficultés et aux fonctions d'entraîneurs.

Date à retenir : 29 Novembre 86 BAL DU FOOT.

2 ambiances Rétro-Disco

Assiettes anglaises - soupe à l'oignon

Inscription auprès de M. SIMONNET. Venez nombreux.

Bien sportivement.

Le Président A.S. ST PIAT, M. SIMONNET.

Calendrier des Fêtes

4/5 Octobre - Bric à brac de la Coop. Scolaire.

11 Octobre - Bal de rentrée. Comité des Fêtes

26 Octobre - Randonnée pédestre.

8/9/10/11 Nov. - Exposition artisanale.

11 Nov. - Dépôt gerbe 11 h.30.

23 Nov. - Exposition du club du 3è âge.

29 Nov. - Bal du Foot.

6 Déc. - Banquet Ste Barbe.

20 Déc. - Arbre de Noël.